



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 août 2011

Aperçu mensuel – Août 2011

Etrangers (population résidante permanente)	1 751 301
Immigrants (population résidante permanente)	13 184
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 7 648
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 679
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	910
Naturalisations accordées	1 092

Table des matières

1. Tendances et évolution en août 2011	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en août 2011	4
3.2 Emigration et bilan migratoire	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2 Actifs UE-8	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers	8
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	10
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse	11

1. Tendances et évolution en août 2011

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois d'août 2010.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En août 2011, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a augmenté par rapport à août 2010 (augmentation de + 10,9%). Cette augmentation est essentiellement le fait des ressortissants de l'UE/AELE. → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en août 2011 ; il est en outre supérieur à celui de août 2010 (+ 44,5%). L'augmentation du solde migratoire émane des ressortissants UE/AELE (+ 64,3 %). Le bilan migratoire des ressortissants d'Etats tiers a, en comparaison avec le mois d'août 2010, progressé (+ 16,3%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8 :

Depuis le 1er mai 2011, les Etats de l'UE-8 bénéficient de la libre circulation complète des personnes. Les restrictions concernant l'accès au marché du travail sont tombées. Les mesures d'accompagnement sont applicables.

En août 2011, 4 807 autorisations de séjour B et 3 556 autorisations de courte durée L ont été délivrées à la main-d'œuvre en provenance de l'UE-17/AELE. Durant la même période, 604 autorisations de séjour B et 751 autorisations de courte durée L ont été accordées à des ressortissants de l'UE-8. En août 2011, moins d'autorisations de séjour ont ainsi été délivrées aux ressortissants UE-8 que lors du précédent mois de juillet (- 15%).

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en août 2011 par rapport à août 2010 est supérieur pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a augmenté de + 10,3%. En comparaison avec le mois d'août 2010, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a diminué de - 4,3%. → Voir p. 6

Contingents UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante.

La demande pour les autorisations B pour les ressortissants de l'UE-2 est supérieure à l'offre. → Voir p. 7

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Autorisations frontalières⁸ : Les autorisations frontalières délivrées en août 2011 ont augmenté de + 28,2% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre d'autorisations frontalières délivrées en août 2011 a été supérieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en juillet 2011. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers⁹. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En août 2011, 17 965 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à août 2010, leur effectif a augmenté d'environ 36% (+ 4 758 annonces); le nombre de jours de travail a, lui aussi, augmenté (+ 21,6%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+ 23,3%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les trois secteurs économiques (« Industrie et artisanat », « Services » et « Agriculture »). → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA¹⁰ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour. Le contingent global affiche donc une augmentation de 1000 unités par rapport à l'année précédente.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 67% du contingent des autorisations de courte durée et 62% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois d'août 2011. → Voir p. 9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le troisième trimestre de contingentement, de juillet à septembre 2011. Fin août 2011, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 75% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 39%. → Voir p. 10

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres d'août 2011 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente (-28,4%). En tête, on trouve les ressortissants de l'Italie, suivis par les Serbes, les Portugaises et les Allemands. → Voir p. 11

⁸ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

⁹ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 août 2011

	Population résidante permanente étrangère		
	Août 2010	Août 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 702 446	1 751 301	+ 2.9
UE-27+AELE	1 085 833	1 129 638	+ 4.0
UE-17	1 041 536	1 078 072	+ 3.5
UE-8	32 763	38 202	+ 16.6
UE-2	7 988	9 634	+ 20.6
Ressortissants d'Etats tiers	616 613	621 663	+ 0.8

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en août 2011

	Population résidante permanente étrangère		
	Août 2010	Août 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	11 888	13 184	+ 10.9
UE-27+AELE	7 838	8 982	+ 14.6
UE-17	7 166	7 789	+ 8.7
UE-8	445	955	+ 114.6
UE-2	182	202	+ 11.0
Ressortissants d'Etats tiers	4 050	4 202	+ 3.6

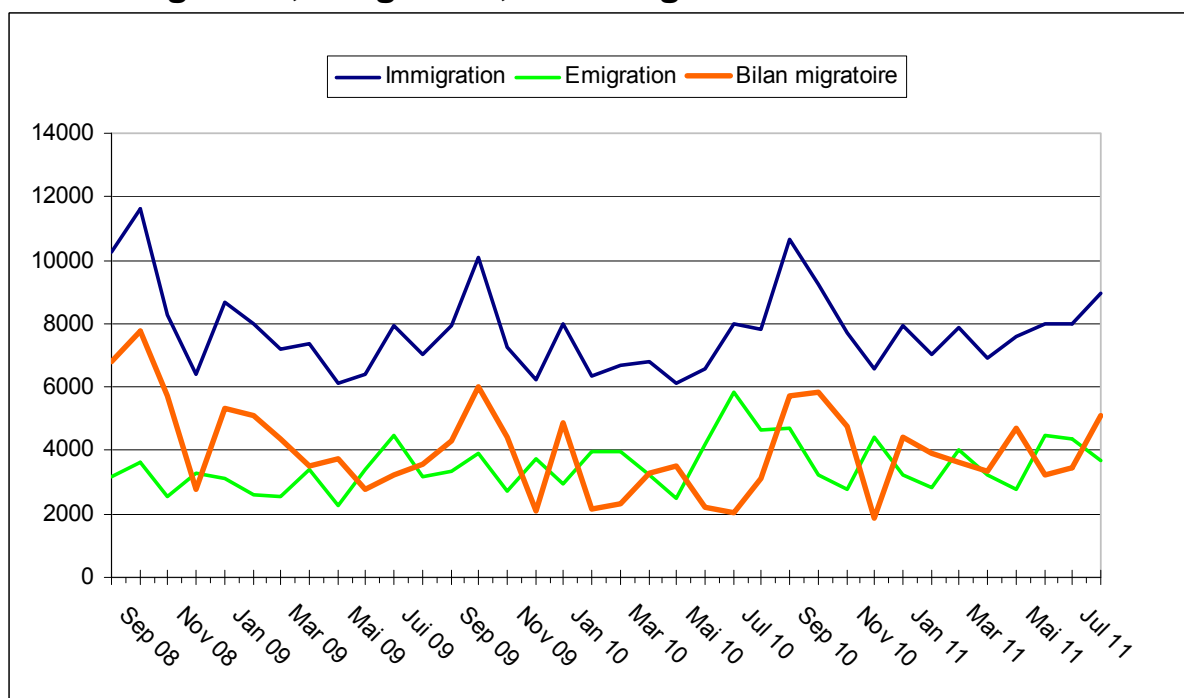
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Août 2010	Août 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	6 407	5 157	- 19.5
Ressortissants UE-27/AELE	4 658	3 681	- 21.0
UE-17	4 416	3 459	- 21.7
UE-8	171	140	- 18.1
UE-2	44	49	+ 11.4
Ressortissants d'Etats tiers	1 749	1 476	- 15.6
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	5 292	7 648	+ 44.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 111	5 112	+ 64.3
UE-17	2 681	4 172	+ 55.6
UE-8	271	788	+ 190.8
UE-2	141	149	+ 5.7
Ressortissants d'Etats tiers	2 181	2 536	+ 16.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

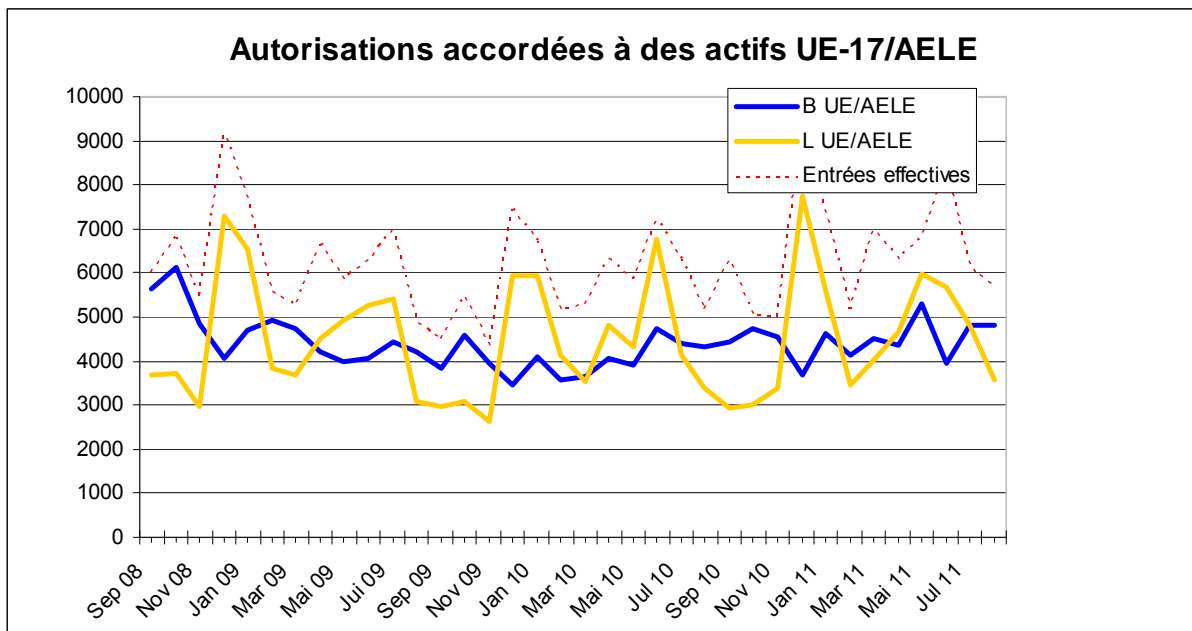
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %
Septembre	3 832	4 442	+ 15.9	2 965	2 942	- 0.8	4 481	6 328	+ 41.2
Octobre	4 584	4 753	+ 3.6	3 088	2 993	- 3.1	5 484	5 038	- 8.1
Novembre	3 929	4 559	+ 16.0	2 646	3 389	+ 28.1	4 377	4 993	+ 14.1
Décembre	3 450	3 695	+ 7.1	5 928	7 761	+ 30.9	7 450	9 345	+ 25.4
Janvier	4 089	4 615	+ 12.8	5 938	5 591	- 5.8	6 727	7 370	+ 9.5
Février	3 554	4 119	+ 15.9	4 128	3 455	- 16.3	5 164	5 172	+ 0.2
Mars	3 632	4 509	+ 24.1	3 550	4 033	+ 13.6	5 314	6 989	+ 31.5
Avril	4 053	4 361	+ 7.6	4 799	4 647	- 3.2	6 313	6 312	- 0.0
Mai	3 915	5 306	+ 35.5	4 311	5 993	+ 39.0	5 869	6 820	+ 16.2
Juin	4 724	3 962	- 16.1	6 781	5 668	- 16.4	7 221	8 361	+ 15.8
Juillet	4 396	4 812	+ 9.5	4 150	4 804	+ 15.8	6 334	6 110	- 3.5
Août	4 327	4 807	+ 11.1	3 379	3 556	+ 5.2	5 147	5 679	+ 10.3
Total	48 485	53 940	+ 11.3	51 663	54 832	+ 6.1	69 881	78 517	+ 12.4

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %	Année précédente	2010/11	Différence en %
Septembre	146	164	+ 12.3	982	955	- 2.7	784	936	+ 19.4
Octobre	178	132	- 25.8	1 044	995	- 4.7	1 092	727	- 33.4
Novembre	159	180	+ 13.2	929	1 063	+ 14.4	666	679	+ 1.9
Décembre	123	183	+ 48.8	1 225	1 516	+ 23.8	912	1 135	+ 24.4
Janvier	154	174	+ 12.9	1 365	1 225	- 10.3	761	721	- 5.3
Février	167	187	+ 11.9	1 064	1 222	+ 14.8	605	734	+ 21.3
Mars	145	214	+ 47.6	1 710	1 452	- 15.1	1 143	1 260	+ 10.2
Avril	144	195	+ 35.4	1 668	1 047	- 37.2	1 154	1 080	- 6.4
Mai	122	989	+ 710.7	1 388	1 210	- 12.8	1 421	1 677	+ 18.0
Juin	153	671	+ 338.6	1 946	1 158	- 40.5	1 703	1 594	- 6.4
Juillet	187	690	+ 269.9	1 505	904	- 39.9	1 538	1 064	- 30.8
Août	164	604	+ 268.3	1 230	751	- 38.9	951	910	- 4.3
Total	1 842	4 383	+ 137.9	16'056	13 498	- 15.9	12 730	12 517	- 1.7

Source : ODM, P&A

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012

Autorisations de séjour B Contingent total 684

Autorisations de courte durée L Contingent total 6 355

1^{er} trimestre ALCP : 171

1^{er} trimestre ALCP : 1 588

1^{er} juin 2011 – 31 août 2011 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Juin	171	171	0	725	725	863
Juillet	0	171	0	522	1 247	341
Août	0	171	0	341	1 588	0

¹ sur 171 autorisations octroyées jusque-là

² sur 1 588 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2011

Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ^{13**}	
	2010	2011	2010	2011***
Janvier	3 855	5 247	225 292	243 025
Février	3 485	4 990	225 292	243 025
Mars	4 795	5 563	225 292	243 025
Avril	4 960	5 055	231 093	246 252
Mai	4 266	4 830	231 093	246 252
Juin	4 300	5 050	231 093	246 252
Juillet	4 873	4 630	232 974	--
Août	4 370	5 601	232 974	--
Septembre	5 668		232 974	--
Octobre	5 607		231 836	--
Novembre	5 523		231 836	--
Décembre	4 711		231 836	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

** Valeurs à la fin du trimestre

*** Données en partie non encore disponibles

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Août 10	Août 11	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	590 146	717 842	127 696	21.6
Travailleurs	453 693	535 681	81 988	18.1
Indépendants	38 084	52 909	14 825	38.9
Travailleurs détachés	98 369	129 252	30 883	31.4
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	34 371	44 058	9 687	28.2
Travailleurs	21 164	26 093	4 929	23.3
Indépendants	3 129	4 153	1 024	32.7
Travailleurs détachés	10 078	13 812	3 734	37.1
Annonces par secteurs économiques				
Total général	34 371	44 058	9 687	28.2
Agriculture	1 475	1 979	504	34.2
Industrie et métiers	13 078	18 104	5 026	38.4
Services	19 818	23 975	4 157	21.0

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

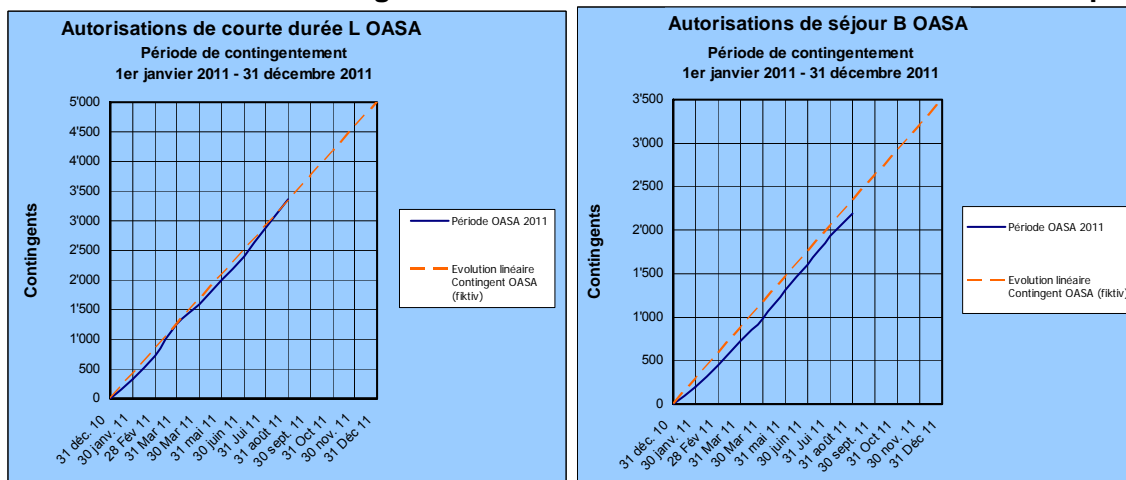
4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	331	417	201	292
28 fév. 11	730	834	448	584
31 mar. 11	1 251	1 251	730	876
30 avr. 11	1 581	1 668	978	1 168
31 mai 11	1 995	2 085	1 306	1 460
30 juin 11	2 401	2 502	1 607	1 752
31 juil. 11	2 879	2 919	1 929	2 044
31 août 11	3 357	3 336	2 186	2 336
30 sep. 11		3 753		2 628
31 oct. 11		4 170		2 920
30 nov. 11		4 587		3 212
31 déc. 11		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

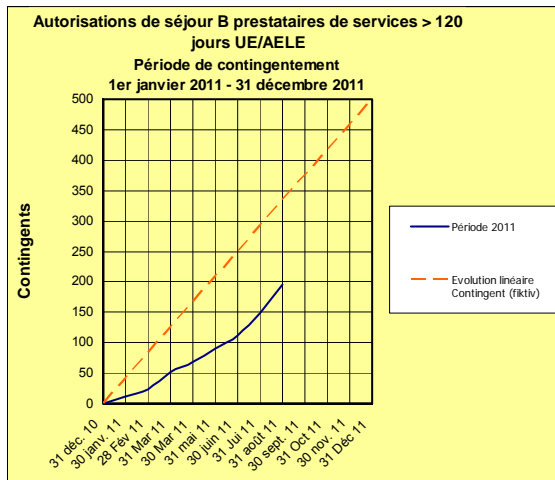
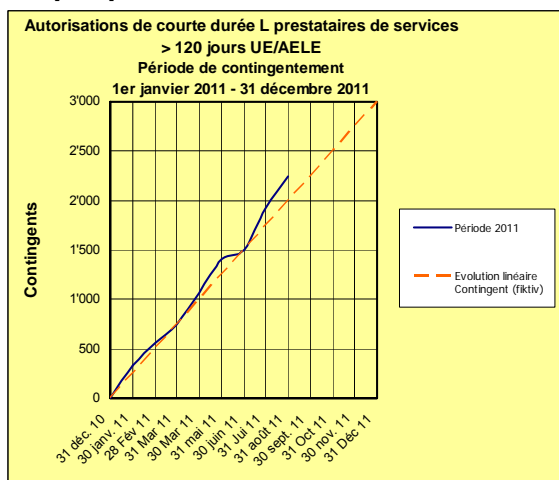
¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2011, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 10	0	0	0	0
31 jan. 11	327	250	12	42
28 fév. 11	560	500	23	84
31 mar. 11	750	750	52	125
30 avr. 11	1 065	1 000	68	167
31 mai 11	1 406	1 250	90	209
30 juin 11	1 500	1 500	112	250
31 juil. 11	1 928	1 750	148	292
31 août 11	2 250	2 000	195	334
30 sep. 11		2 250		375
31 oct. 11		2 500		417
30 nov. 11		2 750		459
31 déc. 11		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Août 2010	Août 2011	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	1'526	1'092	- 28.4
ordinaires	1'322	1'087	- 17.8
facilités et réintégrations	204	5	- 97.5
Principaux Etats de provenance			
Italie	122	115	- 5.7
Serbie	255	113	- 55.7
Portugal	68	111	+ 63.2
Allemagne	131	101	- 22.9
Kosovo	101	86	- 14.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers